COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON

NOMBRES DE MEMBRES					
En		Suffrages			
exercice	Présents	exprimés			
14		Pour :			
14		Contre:			
		Abstention:			

<u>Présents</u>: Bernard AJON, Yoann BENOIT, Jean GRANADOS, Dorinella ISKRA, Vincent BIDAUD, Abdelka BOUCHAREB, Elsa MAGOGA, Florent PEDEBAS, Freddy SPINATI, Nancy SUMAN,

Procurations:

Date de la
convocation
23/06/2015

Absents excusés:

Absents:

Date d'affichage 23/06/2015

Secrétaire de Séance : Elsa MAGOGA

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 mai 2015 :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

<u>Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2015.</u>

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article 144 de la loi de Finances initiale de 2012 modifié par l'article 109 de la loi de finances de 2015 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dénommé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ces dispositions législatives prévoient notamment que les communes et les intercommunalités bénéficiaires de ce Fonds peuvent décider de répartir le montant qui leur est attribué annuellement selon des modalités qu'elles définissent librement, aucune règle particulière n'étant prescrite pour établir cette répartition. Celle-ci doit être approuvée par délibérations concordantes du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers de ses membres ainsi que des conseils municipaux des communes membres, à la majorité simple.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui précède, Après en avoir délibéré,

VOTE

DECIDE de reconduire le dispositif déjà appliqué pour les exercices 2013 et 2014 et de répartir le FPIC attribué au bloc communal du Grand Villeneuvois au titre de l'exercice 2015 pour la somme totale de 1 198 921 €de la façon suivante :

Allez-et-Cazeneuve	7 308 €
Bias	27 761 €
Casseneuil	20 754 €
Cassignas	1 186 €
Castella	4 282 €
Dolmayrac	7 382 €
Fongrave	5 440 €
Hautefage la Tour	8 912 €
Laroque Timbaut	17 201 €
La Croix-Blanche	10 124 €
Le Lédat	14 359 €
Monbalen	4 973 €
Pujols	36 574 €
Saint-Antoine de Ficalba	7 213 €
Saint-Etienne de Fougères	9 505 €
Saint-Robert	2 211 €
Sainte-Colombe de Villeneuve	5 446 €
Sainte-Livrade-sur-Lot	54 653 €
Villeneuve-sur-Lot	177 368 €
CAGV	776 269 €

Répartition de l'excédent de fonctionnement et des biens mobiliers du syndicat intercommunal de transports scolaires du villeneuvois.

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Villeneuvois au 31 août 2015, Monsieur le Maire informe les conseillers de la répartition de l'excédent de fonctionnement et des biens mobiliers de ce SIVU pris par délibération le 20 mai 2015.

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Accepte Le principe de répartition de l'excédent de fonctionnement et des biens mobiliers du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Villeneuvois.

Attribution d'une subvention exceptionnelle :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la subvention votée au titre de l'année 2015 pour l'association « Vivre Saint Antoine » était de 80 €

L'association « Vivre Saint Antoine » organise un festival de musique sacrée le 21, 22 et 23 Août 2015 à Saint Antoine.

De ce fait, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention supplémentaire pour l'association pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer une subvention supplémentaire à l'association Vivre Saint Antoine d'un montant de 270 €;
- Dit que cette dépense est inscrite au budget communal.

Décision modificative du budget N° 2:

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	6297.00	7411 (74): Dotation Forfaitaire	5935.00
6574 (65): Subv.fonct.aux asso & autres	300.00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices ant)	62.00		

Total Dépenses	-5935.00	Total Recettes	-5935.00

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré Accepte la proposition ci-dessus

Participation aux frais de fonctionnement de la crèche de Pujols :

Résultat du vote : OUI = NON = 14 Abstention =

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Pujols réclamait la somme de 3000 € de participation aux frais de fonctionnement de la crèche halte-garderie de Pujols pour 3 enfants de la commune. Un rencontre avec le Maire de la Commune de Pujols a eu lieu le 27 mai 2015.

La crèche halte-garderie communale de Pujols touche des subventions de la CAF. Pour cela, elle doit avoir des enfants hors commune (une vingtaine). Malgré les subventions, la crèche est en déficit et le Maire de Pujols souhaite que l'on participe aux frais.

Monsieur le Maire explique que comme pour la participation aux frais de fonctionnement scolaire, aucune convention n'a été signée et aucune dérogation n'a été accordée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'envisager une somme forfaitaire par enfant à définir avec la commune de Pujols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De ne pas attribuer une somme forfaitaire par enfant.

Soutien pour la défense du service public forestier :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Antoine de Ficalba réuni en assemblée le 29 juin 2015

- Demande à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
 - o Un caractère national permettant la péréquation entre les territoires.
 - O Un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la foret et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels.
- Demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de

- service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office Nationale des forêts doit voir ses moyens humains augmentés,
- Réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,
- Estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,
- Apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

Le Conseil municipal de Saint Antoine de Ficalba souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

Informations – Questions diverses

- Ancien château d'eau : Suivi du dossier

Rappel:

Mr Mme GRECO Stéphane résidant à Valloris et propriétaire d'une habitation située 7 rue de la passerelle souhaiteraient acheter l'ancien château d'eau

Se renseigner afin de connaître les intentions de la personne et afin de savoir si possibilité de vente et des éventuelles dépollutions du site...

Eaux 47 a été contacté => aucun avis.

Une nouvelle démarche est à faire pour s'assurer des possibilités de vente de ce site et des tarifs de vente ; s'assurer d'être réellement propriétaire du château d'eau et des possibilités de la vente en l'état.

SDEE Eclairage public

- Soli drive:

Solidrive, épicerie et drive à vocation solidaire est ouverte officiellement depuis le vendredi 20 février 2015. Elle se situe au 68, avenue du Caoulet, dans l'autre partie des bâtiments de l'ancien Maryland à Foulayronnes. C'est une épicerie solidaire pour travailleurs pauvres dont le but est «de baisser le prix des denrées et des produits d'hygiène et même du petit électroménager.

L'association souhaiterait une aide de la commune.

Le budget 2015 ayant été voté la commune leur propose de refaire la demande pour 2016.

- Date à fixer pour faire intervenir la Cie théâtre du jour en fin d'année (pourquoi pas le vendredi 4/12)
 Rappel du budget 200 euros de prestation pour la compagnie + 200 euros de repas
 Suite aux baisses générales de subventions de la CAGV, cette manifestation est en suspens.
- Faire un choix sur les propositions de spectacles de fin d'année pour les enfants de l'école La date du 17 décembre est proposée pour un spectacle le matin suivi du repas de noël. Parmi tous les spectacles proposés nous avons décidé de retenir le théâtre Ribambelle de Nérac pour une prestation pour 480 euros.
- Fête du village du 31/07 : la participation de la commune représente l'apéro et l'aide à l'organisation pour le cinéma en plein air. Deux personnes sont sollicitées afin d'aider la mise en place de l'écran du cinéma. Le vendredi soir à partir de 17 h une présence de plusieurs personnes est nécessaire. La Palette distribue les flyers concernant le cinéma en même temps que leur programme de fêtes et assure également le repas pour les deux techniciens du cinéma.

Apéritif proposé : une sangria qui sera fonction du nombre de repas réservés auprès de la Palette soit +/- 120 personnes.

Commission accessibilité Ad'AP: création d'une commission avec quatre membres.
 La commune avait jusqu'au 15 juin pour une demande de dérogation or nous devions faire une réunion extraordinaire. De plus nos bâtiments sont de classe 5 ce qui nécessite une visite des locaux pour vérifier l'accessibilité. Ensuite c'est le maire qui doit réaliser une déclaration sur l'honneur de la conformité des locaux.

Commission: Vincent, Jean-Pierre, Yoann et Bernard.

- Maison 36 rue Paris Barèges : Planning pour le déménagement des meubles, voir avec Emmaus. Une équipe se charge de récupérer (avant le passage d'Emmaus) certaines choses afin de le mettre en vente lors de vide-grenier au profit du CCAS.
- Alarme pour l'atelier municipal suite au vol de matériel Un devis a été demandé, un montant de 1200 euros a été proposé pour le volume de 1'atelier avec contacteur sur les portes.

Un autre devis est à rechercher.

Des barreaux ont été installés aux fenêtres de dernière.

Un renfort de porte est également réalisé.

L'idée d'une armoire ou local sécurisé est envisagée à l'intérieur de l'atelier.

Pour information le budget de la commission Festivités sera épuisé à la fin de l'année.

Suite à la réunion avec Eaux 47 le 25 juin 2015 notre représentant communal a demandé où en était notre demande concernant la capacité de la station d'épuration ... réponse en suspend ... dossier envoyé par Eaux 47 à la Lyonnaise donc à revoir

Ce mercredi 1 juillet 2015 une réunion a lieu à Pujols, (à la demande du Maire de Pujols) au sujet d'une proposition de fusion communale afin de bénéficier de subventions particulières, supplémentaires. Le Maire donne sa position au conseil : si dans l'avenir un éventuel projet devait voir le jour une fusion avec des petites communes de la même ampleur serait plus opportune. Pujols n'est pas une commune de la même « taille » et St Antoine serait un satellite et perdrait son identité. Le conseil semble partager cette idée et apparait méfiant vis-à-vis de ce nouveau concept de fusion communale.